

Aéroport Paris-Beauvais – Horizon 2030

Projet de Modernisation de l'Aéroport

Groupement de Conception-Construction



Ameller Dubois

ARCHITECTES
URBANISTES

Maître d'Ouvrage



EMETTEUR



PC 25

JUSTIFICATIF DU DEPOT DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT OU DE
DECLARATION AU TITRE DE LA LEGISLATION RELATIVE AUX ICPE

00	17/11/2025	MOA	MOA		PC 25 – 1ère diffusion
Indice	Date	Etabli Par	Vérifié par	Validé par	Description

Format	A4	Echelle	-
--------	----	---------	---

Dossier	
---------	--

Projet	Emetteur	Phase	Type	Spéc	Bâtiment	Niveau	No. Chrono	Ind.
B V A M O A		P C	D O C				P C 2 5	0 0

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GROUPE ELECTROGENE BVA sur la commune principale de l'AIOT Route de l'aéroport 60000 TILLE.

La référence de votre dossier est A-5-N4655N6477 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/11/2025 à 18h26 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **93034016100023**

Raison sociale **BELLOVA**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

ROUTE DE L'AEROPORT

60000 TILLE

Signataire

Nom : **MARTIN**

Prénom : **ANTHONY**

Qualité : **PRESIDENT**

Adresse électronique : **anthony.martin@aeroportbeauvais.com**

Téléphone fixe : **+(33) 344114157**

Référent

Nom : **PONCIN**

Prénom : **NATHALIE**

Fonction : **DIRECTRICE MAITRISE D'OUVRAGE**

Adresse électronique : **nathalie.poncin@aeroportbeauvais.com**

Téléphone portable : **+(33) 646072883**

[Adresse électronique d'échange avec l'administration](#)

Adresse électronique : **nathalie.poncin@aeroportbeauvais.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GROUPE ELECTROGENE BVA**

Description des activités : **Le Groupe électrogène est mis en œuvre dans le cadre du projet de modernisation de l'aéroport de Beauvais-Tillé visant à aligner les infrastructures existantes avec la croissance actuelle et prévue du trafic, tout en répondant aux standards internationaux de dimensionnement et de qualité de service. Le projet a pour objectifs d'améliorer l'accueil des passagers avec de nouvelles infrastructures parkings et bâtiment aérogare ; il contribue aussi à optimiser l'aire de trafic et la fluidité de circulation des avions. Dans ce contexte, un groupe électrogène de 1,742 MW sera mis en œuvre pour assurer la continuité de service en cas de coupure du réseau électrique principal. Il alimentera les systèmes critiques et indispensables à l'exploitation de l'aéroport.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Route de l'aéroport

60000 TILLE

X : 635204

Y : 6929342

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1.742 MW	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination : **Entretien courant du moteur thermique : traitement des huiles usagées, remplacement des filtres et pièces d'usure. Filière de recyclage agréées pour la gestion des déchets mécaniques**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Extincteurs à proximité**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **Equipes SSIAP H24**

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **27582274**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)